

GARANTIE

Garantie limitée pour isolant en fibre de verre



PRODUITS ASSUJETTIS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie limitée ne s'applique qu'aux isolants en fibre de verre en fibre de verre fabriqués et vendus par Knauf Insulation, Inc. (« Knauf Insulation ») (les « Produits »).

QUI EST ADMISSIBLE À CETTE GARANTIE LIMITÉE

Knauf Insulation accorde la présente garantie limitée uniquement en faveur de l'acheteur original des produits (l'« acheteur original »), mais à aucune autre personne ou entité.

Aucune personne ou entité, autre que l'acheteur d'origine, n'a le droit de faire valoir une quelconque réclamation en vertu de cette garantie limitée, ou autrement, en relation avec les produits. La présente garantie limitée est personnelle à l'acheteur initial et ne peut être transférée par ce dernier à une autre personne ou entité, par contrat, effet de la loi ou transfert de la propriété dans laquelle les produits sont installés, ou autre.

DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie limitée commencera à la date à laquelle les produits sont vendus par Knauf Insulation à l'acheteur original et se poursuivront pendant une période d'un an par la suite (période de garantie, la « période de garantie »), après quoi la présente garantie limitée expirera et ne sera plus en vigueur ou n'aura aucun effet. EN OUTRE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE PAR LA LOI APPLICABLE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE QUALITÉ MARCHANDE, DOIT (DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE) ÊTRE LIMITÉE ET EXPIRER À LA FIN DE LA PÉRIODE DE GARANTIE.

CE QUI EST GARANTI

Sous réserve des conditions et limitations énoncées dans la présente garantie limitée, Knauf Insulation garantit à l'acheteur original qu'au cours de la période de garantie, les produits seront exempts de défauts de fabrication et de conception.

CE QUE KNAUF INSULATION FERA

Si un Produit ne respecte pas la présente Garantie limitée, Knauf Insulation remplacera le Produit défectueux à ses frais ou remboursera le prix d'achat payé par l'Acheteur initial pour le Produit défectueux lors du retour autorisé du Produit défectueux. Le recours choisi par Knauf Insulation est à sa seule et absolue discrétion.

Si Knauf Insulation choisit de remplacer tout produit défectueux, Knauf Insulation peut le remplacer par le même type d'isolant en fibre de verre ou par tout produit isolant en fibre de verre qu'il juge comparable en termes de qualité ou de prix. Dans ce cas, les coûts d'expédition de tout isolant en fibre de verre de remplacement doivent être payés par l'acheteur original et Knauf Insulation ne peut être tenue responsable des autres coûts ou dépenses, y compris les frais de main-d'œuvre ou toute autre dépense en lien avec le retrait ou l'installation de l'isolant original ou de remplacement.

Si Knauf Insulation choisit d'offrir à l'acheteur original un remboursement pour tout produit défectueux, Knauf Insulation remboursera rapidement à l'acheteur original un montant égal au prix d'achat initial du produit défectueux et n'aura aucune autre obligation ou responsabilité en vertu de la présente garantie limitée ou autrement en rapport avec le produit défectueux.

CE QUI PRÉCÈDE DÉCRIT LA SEULE RESPONSABILITÉ DE KNAUF INSULATION À L'ÉGARD DU PRODUIT D'ISOLATION, ET LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR ORIGINAL, POUR TOUTE VIOLATION DE GARANTIE RELATIVE AUX PRODUITS.

COMMENT PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION

Pour faire une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, l'acheteur original doit aviser Knauf Insulation par écrit de tout défaut réclamé dans un produit. Cet avis doit être donné rapidement après la découverte du défaut réclamé et dans tout les cas, avant l'expiration de la période de garantie. L'acheteur initial doit joindre à cette notification une preuve d'achat et la preuve de la date d'achat du produit déclaré défectueux.

L'avis doit être transmis à :

Knauf Insulation

À l'attention : RÉCLAMATIONS

One Knauf Drive

Shelbyville, IN 46176, É.-U.

Knauf Insulation doit ensuite inspecter rapidement le défaut réclamé et, si un tel examen révèle un défaut couvert par la présente garantie, doit, dans les 30 jours suivant l'inspection, remplacer le produit défectueux ou émettre un remboursement pour ledit produit défectueux (à la discrétion exclusive et absolue), sous réserve des modalités énoncées ci-dessus.

LIMITES

1. Knauf Insulation ne saurait être tenue responsable en vertu de la présente garantie limitée pour l'un des éléments suivants :
 - A. Les Produits qui ont été modifiés de quelque manière que ce soit par l'Acheteur initial ou un tiers, y compris, sans s'y limiter, les dommages aux Produits causés par une modification après la fin de leur installation, que cette modification soit due à des ajouts structurels, des changements, des remplacements ou une installation d'équipement.
 - B. Défauts ou défaillances des produits causés par le stockage qui n'est pas strictement conforme aux instructions écrites de Knauf Insulation.
 - C. Défauts ou défaillances des produits causés par l'installation des produits qui ne respectent pas rigoureusement les instructions écrites Knauf Insulation.
 - D. Tout dommage aux produits causé par l'impact d'objets étrangers, la foudre, un coup de vent, un ouragan, une tornade, un tremblement de terre, une pluie ou une inondation ou d'autres catastrophes naturelles, ou encore un incendie, une explosion ou un autre fait accidentel.
 - E. Défauts, défauts ou dommages aux Produits causés par des matériaux adjacents aux Produits.
2. EN AUCUN CAS KNAUF INSULATION NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT DOMMAGE AUX BIENS DANS LESQUELS UN PRODUIT EST INSTALLÉ, SON CONTENU OU TOUTE PERSONNE QUI Y EST EXPOSÉE. AUCUN REPRÉSENTANT SUR LE TERRAIN. LE DISTRIBUTEUR OU LE DISTRIBUTEUR DE KNAUF INSULATION EST AUTORISÉ À MODIFIER LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. CERTAINS ÉTATS PEUVENT NE PAS AUTORISER LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

L'invalidité, l'illégalité ou l'inapplicabilité d'une ou de plusieurs dispositions de la présente Garantie limitée n'affectera aucunement la validité, la légalité ou l'applicabilité des dispositions restantes, lesquelles demeurent pleinement en vigueur.

RECOURS JURIDIQUES

La présente garantie vous confère des droits spécifiques en vertu de la loi et il est possible que vous déteniez d'autres droits, selon votre lieu de résidence.

KNAUF INSULATION, INC.

One Knauf Drive

Shelbyville, IN 46176, É.-U.

Soutien technique

317 398-4434, poste 8727

info.us@knaufinsulation.com

01-25

© 2025 Knauf Insulation, Inc.